



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2022

ORDRE DU JOUR

- 1. Etude du procès-verbal de la séance du 07 décembre 2021**
- 2. Etude du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021**
- 3. Décisions prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT**
- 4. Délibérations**
 - 4.1. ADMINISTRATION GENERALE** – Convention d'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux MOLOSSES LAND – année 2022
 - 4.2. ADMINISTRATION GENERALE** – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Sarthe : Compétence facultative - eaux pluviales urbaines
 - 4.3. ADMINISTRATION GENERALE** – Renouvellement de l'adhésion au service de Conseil en énergie partagée (CEP) du Pays Vallée de la Sarthe
 - 4.4. ADMINISTRATION GENERALE** – Avenant à la convention de partenariat avec Cénovia dans le cadre de l'opération Mouv'N Go
 - 4.5. ADMINISTRATION GENERALE** – Avenants aux contrats avec la société CLEM' dans le cadre de l'opération Mouv'N Go
 - 4.6. ADMINISTRATION GENERALE** – Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel communal avec le SMSEAU
 - 4.7. ADMINISTRATION GENERALE** – Renouvellement de la convention de téléservices avec le Département de la Sarthe
 - 4.8. ADMINISTRATION GENERALE** – Adhésion à l'association des communes sarthoises « Maisons fissurées »
 - 4.9. URBANISME** – Délimitation des zones contaminées par les termites sur la commune de Guécélard
 - 4.10. FINANCES** – Attribution des subventions municipales aux associations pour l'année 2022
 - 4.11. FINANCES** – Budget principal - Ouverture de crédits d'investissements 2022
 - 4.12. FINANCES** – Demande de subvention pour les travaux de l'école au titre du Fonds Régional Jeunesse et Territoires
 - 4.13. FINANCES** – Demande de subvention pour les travaux de mise en accessibilité de points d'arrêts routiers (PAR) du réseau régional
 - 4.14. FINANCES** – Demande de dotation du produit des amendes de police 2022
 - 4.15. FINANCES** – Actualisation des plans de financement pour les dossiers DETR 2022
 - 4.16. FINANCES** – Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 2022
 - 4.17. RESSOURCES HUMAINES** – Avantage en nature repas - 2022
 - 4.18. RESSOURCES HUMAINES** – Adhésion à la convention du centre de gestion 72 pour le dispositif de signalement
 - 4.19. RESSOURCES HUMAINES** – Création d'un poste d'Attaché territorial et suppression d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe
- 5. Informations diverses**
- 6. Questions diverses**

L'an deux mille vingt-deux, le premier février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Guécélard, légalement convoqué par courrier en date du vingt-huit janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni à la salle des fêtes de Guécélard, en présence du public sous la présidence de M. Alain VIOT, Maire de la commune.

Étaient présents :

MMES BARBARAY, BARBE, CORBIN, DA CUNHA, DELACOU, DENELLE, EL-IRARI, GOHIER, JEANNOT, NORMAND, RICORDEAU.
MM. DE WEVER, FROGER, GENET, GERVAIS, GIRARDOT, HEULIN, JAGUELIN, JAHIER, KUZNICKI, LECOMTE, PANETIER, VIOT.

Étaient absents excusés :

MMES DA CUNHA (Pouvoir à M. LECOMTE), DELACOU (Pouvoir à M. GERVAIS), DENELLE (Pouvoir à Mme RICORDEAU), JEANNOT (Pouvoir à M. FROGER), NORMAND.

MM DE WEVER (Pouvoir à Mme BARBE), HEULIN (Pouvoir à Mme GOHIER), JAHIER, PANETIER (Pouvoir à M. KUZNICKI).

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 21

Autre(s) membre(s) présent(s) sans voix délibérative : Mme CHEVALLIER Hélène, Directrice Générale des services

La séance est ouverte à 20h30.

M. JAGUELIN et M. LECOMTE sont candidats pour être secrétaire de séance.
M. Le Maire fait procéder au vote.

Le conseil municipal, par :

5 voix POUR M. JAGUELIN

16 voix POUR M. LECOMTE

Décide à **la majorité de** :

- Nommer M. LECOMTE secrétaire de séance.

1. Etude du Procès-Verbal de la séance du 07 décembre 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

21 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

- Approuve à **l'unanimité** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2021.

2. Etude du Procès-Verbal de la séance du 14 décembre 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

21 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

- Approuve à **l'unanimité** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2021.

3. Décisions prises par le Maire

En vertu de la délibération n°2020/035 et des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT, les décisions prises par le Maire sont présentées au conseil municipal :

3.1. DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire a décidé de ne pas donner suite aux déclarations d'intention d'aliéner concernant :

N° DE DECISION	DATE D'ARRIVÉE EN MAIRIE	NATURE DU BIEN		ADRESSE	REFERENCES CADASTRALES	SURFACE
		MAISON/ BÂTIMENT	TERRAIN			
2021/066	07/12/2021	x		Le Champ du Four	AB n°94-103-133-134	4 749 m ²
2021/067	10/12/2021	x		26 Rue Jacques Brel	AN n°325	407 m ²
2021/068	10/12/2021	x		5 résidence du Vieux Bourg	AP n°12	507 m ²
2021/069	20/12/2021	x		Lotissement le Grand Chardonneret – Lot n°9	AV n°80	740 m ²
2022/001	24/12/2021	x		6 Rue Edith Piaf	AN n°289	906 m ²

2022/002	20/12/2021	x		Le Vivier	BB n°37 BB n°38 BB n°39	29 895 m ²
2022/003	24/12/2021	x		Les Grandes Toucheries La Petite Belle Etoile	BB N°27 BB n°28	104 m ² 53 m ²
2022/004	29/12/2021	x		Route des Galopières	AR n°10p	33 000 m ²
2022/005	05/01/2022	x		2 Impasse des Lilas	AA n°241	456 m ²
2022/006	07/01/2022	x		10 Rue Nationale 12 Rue Nationale	AA n°11 AA n°12	403m ² 1 185 m ²
2022/007	10/01/2022	x		Le Bourg	AN n°46p	4 750 m ²
2022/008	10/01/2022	x		80 Rue Nationale	AN n°42 et 236	2 215 m ²
2022/009	10/01/2022	x		2 à 10 Rue Germaine Tillion (Le Champ du Four)	AB n°132	766 m ²
2022/010	14/01/2022	x		Le Petit Vivier	AZ n°31 AZ n°32 AZ n°33 AZ n°34 AZ n°35	6 189m ² 4 399 m ² 6 078m ² 755 m ² 61m ²
2022/012	24/01/2022	x		5 Impasse des Chênes	AH n°56	1 041 m ²

3.2. CONCESSIONS CIMETIERE

N° DE DECISION	DATE D'ARRIVEE EN MAIRIE	TYPE DE CONCESSION	DUREE	MONTANT
2022/011	16/12/2021	CAVURNE	15 ANS	525,00€

3.3. COMMANDE PUBLIQUE

Sans objet.

3.4. REGIES DE RECETTES

Sans objet.

4. Délibérations

4.1. Délibération n°2022/001 – ADMINISTRATION GENERALE – Convention d'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux MOLOSSES LAND – année 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

21 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Décide à l'unanimité :

- De valider cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux telle que présentée en séance, à titre expérimental pour l'année 2022,
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

4.2. Délibération n°2022/002 – ADMINISTRATION GENERALE – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Sarthe : Compétence facultative - eaux pluviales urbaines

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

21 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Décide à l'unanimité :

- D'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour le transfert de la compétence « Eaux pluviales urbaines » rubrique 20 ;
- D'accepter la nouvelle numérotation des compétences communautaires (tableau annexé à la délibération du conseil de communauté en date du 09/12/2021, vu la nouvelle classification de la compétence facultative présentée ci-dessus) ;
- De joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe et de son annexe.

4.3. Délibération n°2022/003 - ADMINISTRATION GENERALE – Renouvellement de l'adhésion au service de Conseil en énergie partagé (CEP) du Pays Vallée de la Sarthe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

21 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. Le Maire à signer la convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagé, telle que présentée en séance et d'inscrire les dépenses au budget

4.4. Délibération n°2022/004 - ADMINISTRATION GENERALE – Avenant à la convention de partenariat avec Cénovia dans le cadre de l'opération Mouv'N Go

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

21 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat avec Mouv'N Go qui permet de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2022.

4.5. Délibération n°2022/005 – ADMINISTRATION GENERALE – Avenants aux contrats avec la société CLEM' dans le cadre de l'opération Mouv'N Go

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

21 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les deux avenants liés à la gestion de ce service, tels que présentés en séance.

4.6. Délibération n°2022/006 – ADMINISTRATION GENERALE – Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel communal avec le SMSEAU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

21 voix POUR
0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. Le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition telle que présentée en séance avec le SMSEAU.

4.7. Délibération n°2022/007 – ADMINISTRATION GENERALE – Renouvellement de la convention de téléservices avec le Département de la Sarthe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

21 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de téléservices avec le Département de la Sarthe, telle que présentée en séance, pour les 2 services précitées.

4.8. Délibération n°2022/008 – ADMINISTRATION GENERALE – Adhésion à l'association des communes sarthoises « Maisons fissurées »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

21 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Décide à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion à l'Association des communes sarthoises « Maisons fissurées » (ACSMF)
- D'autoriser le maire à verser la cotisation et à signer tout document à cet effet
- De désigner M. PANETIER, référent pour suivre ce dossier

4.9. Délibération n°2022/009 – URBANISME – Délimitation des zones contaminées par les termites sur la commune de Guécélard

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction, et notamment les articles L 133-1 et suivants,

Vu le décret n° 20016-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers,

Considérant que des zones du territoire de la commune sont contaminées par les termites ou susceptibles de l'être,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

21 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Décide à l'unanimité :

- D'approuver la cartographie des secteurs contaminés par les termites ou susceptibles de l'être, telle que définie dans la délibération
- De solliciter Monsieur le Préfet sur ce dossier.

4.10. Délibération n°2022/010 – FINANCES – Attribution des subventions municipales aux associations pour l'année 2022

Vu les articles L1611-4, L2131-11, L2541-12 et L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions de la commission administration générale « finances » du mercredi 19 janvier 2022,

M. GIRARDOT et M. HEULIN ne participent pas au vote (en tant que présidents d'associations).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

16 voix POUR

3 voix CONTRE (M. LECOMTE, M. GERVAIS, Mme DELACOU)

0 ABSTENTION

Décide à la majorité :

- de valider pour 2022 les propositions de subventions aux associations présentées ci-dessous ;
- d'approuver leur inscription au budget primitif 2022 et leur versement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser les sommes allouées à chaque association.

Articles imputation	BENEFICIAIRES DE LA SUBVENTION	Demandes des associations	Propositions de la commission	Vote du conseil municipal
ASSOCIATIONS LOCALES ET D'INTERET COMMUNAL				
65-7362	CCAS	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
65-7401	USG section Foot	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
65-7402	GBBC	6 500,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
65-7438	Tennis Club de Guécélard	600,00 €	500,00 €	500,00 €
65-7437	Randonnée Pédestre	100,00 €	100,00 €	100,00 €
65-7465	AGLAE	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
65-7407	Gymnastique Volontaire	250,00 €	230,00 €	230,00 €
65-7408	Générations Mouvement	500,00 €	500,00 €	500,00 €
65-7441	BRACAM	500,00 €	230,00 €	230,00 €
65-7463	CREA LOISIRS	300,00 €	300,00 €	300,00 €
65-7405	ARAC	0,00 €	50,00 €	50,00 €
65-7412	Les Lucioles	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	CS-UNEPG	300,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous total		28 050,00 €	27 410,00 €	27 410,00 €
65-7478	Comité des Fêtes	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
65-7403	Secours Populaire- Antenne GUECELARD	4 000,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €
65-7410	La Croix Blanche	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
65-7427	TELETHON	A déterminer	300,00 €	300,00 €
65-7487	NEWSTALGIA	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Sous-total		9 600,00€	8 600,00 €	8 600,00 €
65-7426	Amicale des Pompiers	0,00 €	350,00 €	350,00 €
65-7406	AFN	350,00 €	320,00 €	350,00 €
65-7439	FREE ROAD	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Sous Total		450,00 €	770,00 €	800,00 €
Organismes scolaires et assimilés				
65-7428	CCI Formation apprentis	A déterminer	306,00 €	306,00 €
65-7467	C.F.A. Coiffure 72	A déterminer	25,50 €	25,50 €
65-7420	MFR Coulans sur Gée	A déterminer	25,50 €	25,50 €
A créer	Association sportive du Lycée Jean-Rondeau (St Calais)	A déterminer	A déterminer	25,50 €
Sous Total		- €	357,00 €	382,50 €
Associations d'intérêt général				
65-7468	Vie libre Coulaines	50,00 €	50,00 €	50,00 €
A créer	Aveugl'aimant	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Sous-total		100,00 €	100,00 €	100,00 €
Divers				
65-7433	Réserve	A déterminer	3 000,00 €	3 000,00 €

657440	Comité Sarthois du Souvenir (SPAY)	100,00 €	100,00 €	100,00 €
	Sous Total	100,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €
TOTAL SUBVENTIONS		41 300,00 €	40 337,00 €	40 392,50 €

Associations d'intérêt général				
6281	APB (Piegeurs Bélinois)	618,40 €	618,40 €	618,40 €
6281	Cinéambule	773,00 €	773,00 €	773,00 €
6281	LM TV	600,00 €	600,00 €	600,00 €
6281	Conseil national CNVVF villages fleuris	175,00 €	175,00 €	175,00 €
6281	Association des communes sarthoises « Maisons Fissurées »	210,00 €	210,00 €	210,00 €
6281	Association contre les déserts médicaux	50,00 €	50,00 €	50,00 €
TOTAL ADHESIONS		2 426,40 €	2 426,40 €	2 426,40 €

TOTAL GENERAL	43 726,40 €	42 763,40 €	42 818,90 €
----------------------	--------------------	--------------------	--------------------

4.11. Délibération n°2022/011 – FINANCES – Budget principal - Ouverture de crédits d'investissements 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

21 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement du budget primitif pour l'exercice 2022 des crédits listés ci-dessous.

Fournisseur	Compte	Objet	Montant TTC
3D OUEST	2051	Logiciel de gestion de salles	3 132,00 €
FATECH	2051	Pack Office des ordinateurs (2 portables + unité centrale)	896,40 €
FATECH	2183	2 PC Portables +1 PC unité centrale (urbanisme)	3 143,98 €
TOTAL			7 442,38 €

4.12. Délibération n°2022/012 – FINANCES – Demande de subvention pour les travaux de l'école au titre du Fonds Régional Jeunesse et Territoires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

21 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Décide à l'unanimité :

- De donner son accord pour la réalisation des projets de rénovation du système de chauffage du groupe scolaire et de construction d'un préau pour l'école maternelle d'un montant prévisionnel de **145 170,37 € HT**.

- De solliciter auprès du Conseil régional des Pays de La Loire une subvention de 20 % du montant des travaux HT soit une subvention d'un montant de **29 034,07 €**.
- De s'engager à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant HT ou T.T.C.
- D'inscrire le montant de ces dépenses au budget de la Commune.

4.13. Délibération n°2022/013 – FINANCES – Demande de subvention régionale pour la mise en accessibilité de points d'arrêts routiers (PAR) du réseau régional

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

21 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Décide à l'**unanimité** :

- De donner son accord pour la mise en accessibilité des 2 points d'arrêts routiers de la commune d'un montant prévisionnel de **31 535,00 € HT**.
- De solliciter auprès du Conseil régional des Pays de La Loire une subvention correspondant au plafond maximal soit une subvention d'un montant de **18 000,00 €**.
- De s'engager à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant HT ou T.T.C.
- D'inscrire le montant de ces dépenses au budget de la Commune.

4.14. Délibération n°2022/014 – FINANCES – Demande de dotation du produit des amendes de police 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

21 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Décide à l'**unanimité** :

- De solliciter auprès du Conseil départemental de la Sarthe l'attribution d'une subvention au taux maximum au titre des amendes de police pour les opérations susvisées ;
- D'approuver le plan de financement de l'opération ;
- D'approuver le projet ;
- D'attester de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

4.15. Délibération n°2022/015 – FINANCES – Actualisation des plans de financement pour les dossiers DETR 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

21 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Décide à l'**unanimité** :

- D'autoriser M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL plan de relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2022
- D'attester de l'inscription des projets au budget de l'année 2022
- D'attester de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- D'attester de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

4.16. Délibération n°2022/016 – FINANCES – Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

20 voix POUR

1 voix CONTRE (M. GENET)

0 ABSTENTION

Décide à **la majorité** :

- De donner son accord pour l'installation de vidéo-protection pour un montant de **22 955,17 € HT**.
- De solliciter auprès des services de l'Etat au titre du FIPD 2022 une subvention de 50% des dépenses soit une subvention d'un montant de **11 477,58€**.
- De s'engager à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant HT ou T.T.C.
- D'inscrire le montant de ces dépenses au budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

21 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Décide à **l'unanimité** :

- De donner son accord pour la sécurisation du groupe scolaire par la pose d'un filtre anti flagrant pour un montant de **2 746,00 € HT**.
- De solliciter auprès des services de l'Etat au titre du FIPD 2022 une subvention de 50% des dépenses soit une subvention d'un montant de **1 373,00 €**.
- De s'engager à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant HT ou T.T.C.
- D'inscrire le montant de ces dépenses au budget de la Commune.

4.17. Délibération n°2022/017 – RESSOURCES HUMAINES – Avantage en nature repas - 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

21 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Décide à **l'unanimité** :

- D'autoriser l'attribution des avantages en nature « repas » au personnel communal titulaire et non titulaire ;
- D'autoriser M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4.18. Délibération n°2022/018 – RESSOURCES HUMAINES – Adhésion à la convention du centre de gestion 72 pour le dispositif de signalement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

21 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Décide à **l'unanimité**

- D'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe.
- D'autoriser M. Le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe telle que présentée en annexe.

4.19. Délibération n°2022/019 – RESSOURCES HUMAINES – Crédit d'un poste d'Attaché territorial et suppression d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

21 voix POUR

0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Décide à l'unanimité :

- D'adopter ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs tel que présenté en séance, à savoir :
 - La création d'un emploi d'Attaché territorial, catégorie A, à temps complet à compter du 01/02/2022, pour le poste de Direction générale des services.
 - La suppression d'un emploi de Rédacteur principal 1^{ère} classe, catégorie B, à temps complet à compter du 01/02/2022,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder à la nomination.

La séance est levée à 22h55.

Le Maire,

Alain VIOT.

